

Commune de Gingsheim

---°---

Travaux d'aménagement pour la lutte contre
les coulées d'eaux boueuses

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION N°4
du 19 mars 2012**

Affaire 4 63 1038

Marché n°		Notifié le :	21 septembre 2011
Délai	4 semaines	Lieu	Sur site

Maître d'ouvrage – Commune de Gingsheim

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. GROSS	06 14 88 09 90 / mairie.gingsheim@payszorn.com	X	X
M. SIEFERT			

Maître d'œuvre – ARTELIA

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. HOPPÉ	03 88 56 93 81 / 03 88 56 90 20 / marc.hoppe@arteliagroup.com	X	X

Entreprise – EUROVIA Schweighouse/Moder

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. ARELLANO	06 21 22 76 32 / claudie.arellano@eurovia.com	X	X
M. CAVALLI	06 13 30 96 87	X	X

Conseil Général du Bas-Rhin

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. HUFSCMITT	03 88 91 31 60 / franck.hufschmitt@cg67.fr	X	X

Chambre d'agriculture du Bas-Rhin

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. BATT	03 88 73 20 20 / michel.batt@bas-rhin.chambagri.fr	X	X

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
Mme RENAULD	03 87 34 47 00 / audrey.renault@eau-rhin-meuse.fr		X

Annexes	-
---------	---

NOTIFICATION :

Ordre de Service	Date de notification OS n°1	Ordre des travaux	Délai	Fin contractuelle des travaux
OS n°1	1/02/2012	Démarrage le 01/02/12	4 semaines	1/03/2012
OS n°2	17/02/2012	Suspension le 15/02/2012		<i>Intempéries : 17 jours</i>
OS n°3	5/03/2012	Reprise le 05/03/2012	9 jours	<i>16/03/2012</i>

	ACTION
<p>COMMENTAIRE SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT RAS</p>	
<p>1. SUJETS ADMINISTRATIFS ARTELIA a notifié par OS n°1 le démarrage des travaux le 1^{er} février 2012.</p>	
<p>2. ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER 2.1. Installation de chantier Fournir les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'agrément des matériaux : béton ; • Demande d'agrément des enrochements ; • Justificatifs pour les jours d'intempéries posés par EUROVIA. <p><i>Des demandes d'agréments ont été proposées par EUROVIA au maître d'œuvre. Le MOE souhaite que soit jointe une fiche descriptive des éléments à agréments (caractéristiques du CCTP).</i></p> <p>2.2. Hygiène et sécurité / circulation L'entreprise prendra ses dispositions pour la signalisation du chantier et la protection de des sorties vers la départementale et les accès au chantier vis-à-vis du public.</p>	<p>EUROVIA</p> <p>EUROVIA</p>
<p>3. SUIVI DU CHANTIER 3.1. Avancement des travaux</p> <p>➤ Travaux bassin de rétention (tranche ferme) Le Conseil Général du Bas-Rhin et la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin souhaitent que l'entreprise respecte ses engagements vis-à-vis du Marché : les enrochements des descentes d'eau et à l'aval de la surverse seront des enrochements de roche saine non fracturée et non gélive. L'entreprise, ayant mis en œuvre des enrochements en grès (matériau non validé par la maîtrise d'œuvre), devra démonter les ouvrages en enrochements réalisés et mettre en place des enrochements respectant les prescriptions du Marché. Les enrochements seront soumis à validation du maître d'œuvre. Les blocs d'enrochements permettant de protéger le talus à l'aval de la surverse de sécurité nécessitent un meilleur agencement. Les blocs seront posés conformément au Marché : « en aucun cas les différentes couches d'enrochements ne seront réalisés une par une. Les blocs seront imbriqués au fur et à mesure de la constitution de la protection du bas vers le haut du talus, en bicouche avec un géotextile filtrant sous les blocs de pierre » (§4.4.6. du CCTP). La surverse respectera la cote évoquée dans le Marché soit 202.22m NGF et sera raccordée au TN. Pour gérer la dissipation de l'énergie de l'eau en aval du déversoir, M. HUFSCHMITT propose la mise en œuvre d'une buse de diamètre 150mm accompagnée d'une carapace en enrochement afin de « casser » l'énergie de l'eau. Le maître d'œuvre estime que le projet de la fosse de dissipation enrochée en place est suffisant. Le maître d'œuvre propose de compléter l'aménagement en assouplissant le raccord du fossé de dissipation de la surverse avec le fossé existant situé à l'aval de la buse de diamètre 600mm et d'améliorer et stabiliser l'agencement des enrochements des talus entourant la zone.</p> <p>➤ Travaux de création d'un passage à gué (tranche conditionnelle n°3) Le passage à gué est en cours de réalisation. Les travaux seront terminés d'ici deux jours. Ce passage à gué sera accompagné d'une descente d'eau en enrochements conformément aux prescriptions du Marché. La pose actuelle avec du grès sera démolie et remplacée par des</p>	<p>EUROVIA</p> <p>EUROVIA</p>

enrochements préconisés par le Marché. Après la mise en œuvre du passage à gué, une intervention sera nécessaire afin d'ajuster le bord des parcelles agricole avec la cote du passage à gué.

Ce travail ne pourra se faire qu'avec l'accord des propriétaires.

INGSHEIM

4. DIVERS

RAS

Nota 1 : Prière, aux différents destinataires, de signaler à chaque réunion s'ils n'ont pas reçu le compte-rendu de la réunion précédente.

Nota 2 : Sauf contestation par fax/lettre à ARTELIA, dans un délai de 8 jours après réception, les termes du présent compte-rendu seront considérés comme lus et approuvés par chaque destinataire participant à l'opération.

Prochaine réunion de chantier : lundi 26 mars 2012 à 11h sur site.